

CONSEIL  
QUÉBÉCOIS



# POLITIQUES TRANSVERSALES :

*revendications pour un Québec trans-inclusif*

Un document réalisé par le Comité trans du Conseil québécois LGBT

MARS 2017

---

## CONSULTANT.E.S (GROUPES ET INDIVIDUS)

AGIR – Aide aux réfugié.e.s et immigrant.e.s LGBT du Québec  
*Edward Ou Jin Lee*

ATQ - Aide aux trans du Québec  
*Julien Leroux, vice-président*

AlterHéros  
*Marie-Édith Decoste-Vigneau, directrice générale*

ASTT(e)Q – Action santé travesti(e)s et transsexuel(le)s du Québec  
*James McKye, coordonnateur*

Coalition des familles LGBT  
*Mona Greenbaum, directrice générale*

Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT  
*Dylan Bisson, représentant*

CSN – Confédération des syndicats nationaux (Comité diversité)  
*Donald Picotte, délégué*

Enfants transgenres Canada / Gender Creative Kids Canada  
*Annie Pullen-Sansfaçon, vice-présidente*

Fierté trans – Euphorie dans le genre  
*Maxime Faddoul, représentant*

Fondation Émergence  
*Laurent Breault, coordonnateur*

PFLAG Montréal  
*Maria Arcobelli Sacco, représentante*

QPIRG McGill  
*Raphaële Frigon, coordonnatrice*

Comité pour la diversité sexuelle et l'identité de genre à la Centrale  
des syndicats du Québec (CSQ)  
*Jacques Pétrin, représentant*

Florence Ashley, *militante*

Aimé Cloutier, *militant*

Clark Pignedoli, *militant*

Jean-Sébastien Sauvé, *avocat*

Samuel Singer, *avocat*

Françoise Susset, *psychologue*

Dalia Tourki, *militante*

Caroline Trottier-Gascon, *militante*

---

## SIGNATAIRES

Projet 10  
*Sarah Butler, co-coordonnatrice - programmation et ressources*

*Julie-Maude Beauchesne, politologue*

---

## RÉDACTION

Marie-Pier Boisvert, directrice générale, Conseil québécois LGBT

---

## RÉVISION

Gabriel Boisvert, adjoint à la direction, Conseil québécois LGBT

---

## REMERCIEMENTS

Un merci spécial à

Dominique Dubuc pour la rédaction du lexique

Julie-Maude Beauchesne pour la rédaction du premier  
plan de revendications (2012)

---

## LIBRE D'UTILISATION AVEC MENTION DE LA SOURCE.

CONSEIL QUÉBÉCOIS LGBT  
C.P. 182, SUCCURSALE C  
MONTRÉAL (QUÉBEC)  
H2L 4K1

514 759-6844  
[WWW.CONSEIL-LGBT.CA](http://WWW.CONSEIL-LGBT.CA)  
[INFO@CONSEIL-LGBT.CA](mailto:INFO@CONSEIL-LGBT.CA)

# TABLE DES MATIERES

LEXIQUE .....	1
MISE EN CONTEXTE.....	3
Bref historique des luttes pour les droits trans au québec.....	3
L'impact des discriminations : quelques statistiques.....	6
À propos de ce document .....	7
LES REVENDICATIONS.....	8
1. Revendications transversales.....	8
2. Justice et droits .....	10
3. Santé et services sociaux .....	12
4. Immigration .....	14
5. Famille .....	16
6. Éducation.....	18
7. Sécurité publique.....	19
8. Travail .....	21
ANNEXES .....	22
Impacts des discriminations vécues.....	22
Justice et droits.....	23
Santé et services sociaux .....	24
Famille.....	24
Éducation .....	25
Sécurité publique.....	25
Travail.....	25

## LEXIQUE

*Note : Afin de bien de saisir les définitions présentées ci-dessous, il importe de comprendre qu'elles ne sont pas construites pour imposer une identité aux personnes trans, mais plutôt pour bien comprendre quelle utilisation ces personnes peuvent faire de ces termes.*

- **Le sexe assigné à la naissance** est déterminé par un.e médecin par un examen sommaire des organes génitaux externes, qui coche la case M (sexe masculin) ou la case F (sexe féminin) sur l'acte de naissance du bébé. Cette décision du médecin devient la **mention du sexe** légale de la personne sur son certificat de naissance.
- **La mention de sexe** est un terme légal pour référer au **genre** d'une personne dans un document en fonction de ce qui est indiqué sur le certificat de naissance. Cette mention peut correspondre ou non à **l'identité de genre** de la personne. Au Québec, la mention du sexe classe les personnes selon deux catégories de genre, soit homme ou femme, ce qui ne tient pas compte des personnes non binaires.
- **L'identité de genre** est le genre auquel une personne s'identifie, sans égard à son sexe assigné à la naissance; c'est un sentiment profond et intime.
- Le **genre** est un continuum généralement entendu comme ayant deux pôles, masculin et féminin, mais toutes les nuances entre ces deux pôles ou à l'extérieur de ces deux pôles sont aussi possibles, personnelles et légitimes.
- **La binarité des genres** résulte des constructions sociales binaires (homme – femme) qui limitent l'identité de genre à deux sexes auxquels sont associés des stéréotypes de genre dits masculins ou féminins.
- **La fluidité de genre** est la conception selon laquelle la binarité des genres n'existe pas, et qui permet de se situer où on veut dans le continuum du genre.
- Une **personne non-binaire** a une identité de genre qui sort de la binarité homme-femme. Ces personnes préfèrent souvent qu'on utilise des pronoms neutres pour s'adresser à elles, ou alors elles alternent entre les pronoms traditionnels. C'est un terme parapluie qui inclut, par exemple, les personnes qui s'identifient à la fois comme homme et femme, ou à ni l'un ni l'autre.

- Le terme **trans** est un terme parapluie qui inclut toute personne dont le genre ne correspond pas au sexe qui lui a été assigné à la naissance. Ce terme peut inclure ou non les personnes non binaires, selon leur propre auto-identification.
- Certaines personnes trans se disent **transsexuel-le** ou **transgenre**. Historiquement, ces termes permettaient la distinction entre les personnes ressentant le besoin de modifications chirurgicales et celles qui n'y aspiraient pas. Cette dichotomie est aujourd'hui considérée comme dépassée et les personnes utilisent ces termes en fonction de leur propre choix personnel (auto-identification).
- Une **femme trans** est une femme pour qui le médecin avait coché M (sexe masculin) à sa naissance.
- Un **homme trans** est un homme pour qui le médecin avait coché F (sexe féminin) à sa naissance.
- Les **parcours trans** sont multiples. Dans le but d'affirmer son identité de genre, ces parcours peuvent impliquer une **transition** :
  - **sociale**, où il s'agit par exemple de nommer son identité à son entourage et de l'exprimer au quotidien;
  - **médicale**, par des traitements hormonaux et/ou des chirurgies;
  - **légale**, en changeant son nom et sa mention de sexe auprès de la Direction de l'état civil
  - ou encore une combinaison des trois.

Il s'agit évidemment d'un parcours personnel qui peut différer d'une personne à l'autre.

- La **transphobie** regroupe toutes les attitudes négatives pouvant mener à la discrimination (harcèlement, rejet, violence, etc.) à l'endroit des personnes trans ou des personnes non-conformes aux stéréotypes de la masculinité ou de la féminité. Un exemple de transphobie est l'utilisation du mauvais prénom ou des mauvais pronoms, en présence ou en absence de la personne en question.
- Une personne **cisgenre** est une personne dont le genre correspond à ce qu'avait coché le médecin à sa naissance (sexe assigné à la naissance).
- La **cisnormativité** est la présomption qu'être cisgenre est la seule norme valide, et que le cadre de la binarité des sexes doit servir de référence pour la détermination de ce qui est « valide » ou non.
- Le **cissexisme** est la présomption que toutes les personnes sont cisgenres; le cissexisme contribue à occulter les autres identités de genre et à affirmer la seule binarité homme - femme comme étant valide.

## MISE EN CONTEXTE

### BREF HISTORIQUE DES LUTTES POUR LES DROITS TRANS AU QUÉBEC

Au Canada, l'année 1969 est souvent citée comme année charnière pour les droits des communautés gaies, alors que les pratiques homosexuelles ont été décriminalisées partout au pays. Mais le Bill omnibus adopté au Parlement canadien cette année-là représentait également une grande avancée pour les communautés trans, puisque l'interdiction pour les personnes de sexe masculin de sortir dans la rue « habillées en femme » a été retirée du Code criminel. Pour les femmes trans, notamment, il s'agit d'un changement majeur : à l'instar de leurs confrères masculins, elles pouvaient enfin vivre au plein jour leur identité, sans être criminalisées pour s'être travesties ou encore être accusées d'avoir des pratiques homosexuelles.

Ce n'était toutefois que le premier pas d'une très longue lutte des personnes trans pour obtenir l'égalité juridique, qui n'est d'ailleurs toujours pas entièrement acquise. Contrairement aux communautés lesbiennes, gaies et bisexuelles qui ont vu une amélioration relativement constante de leurs droits, l'évolution des droits des personnes trans est plutôt chaotique, les gains ayant été suivis par des reculs à plusieurs reprises.

Les personnes trans se battent pour la défense de leurs droits depuis les années 70, où certaines d'entre elles ont entamé les premières poursuites judiciaires contre des employeurs ou des propriétaires discriminants ou encore, contre des institutions financières qui refusaient de leur ouvrir un compte en raison de l'écart entre leur apparence et leurs pièces d'identité. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a reçu sa première plainte concernant un dossier trans en 1982, cause qui a été gagnée par la plaignante qui s'était vue offrir un refus de service par un restaurateur montréalais.

Si entre 1969 et 1977 il était relativement facile d'effectuer un changement de prénom, puisqu'il n'y avait pas de registre unifié, le tout devint beaucoup plus compliqué à partir de 1977. Avec la modification du Code civil, qui liait désormais le changement de prénom aux chirurgies de réassignation sexuelle pour les personnes trans, cette nouvelle législation portait alors une grave atteinte aux personnes trans non opérées, qui ne pouvaient donc plus légaliser l'emploi de leur nouveau prénom.

Ces personnes se retrouvaient ainsi complètement démunies : elles n'avaient pas d'identité légale correspondant à leur identité de genre, elles n'avaient ainsi plus d'accès au marché du travail – hautement discriminant à l'époque – et n'avaient donc aucun accès à la chirurgie (payante) et ne pouvaient donc pas changer leurs papiers d'identité.

Si par la suite le gouvernement du Québec a permis que les chirurgies d'affirmation du genre (*gender-affirming surgery*) soient défrayées par la Régie de l'Assurance maladie du Québec (RAMQ), celui-ci cesse de le faire abruptement en 1984 dans le cadre de compressions budgétaires. Seule l'hystérectomie, requise pour que soit autorisé un changement de mention de sexe du féminin au masculin, est toujours offerte dans le système public.

Il faudra attendre 1999, et une poursuite judiciaire contre l'État civil du Québec, pour que le changement de prénom ne soit plus lié au changement de sexe. Mais là encore, il ne sera possible que **d'ajouter** un prénom au certificat de naissance, sans que les autres prénoms ne soient supprimés. Pour y arriver, il faudra qu'une personne démontre qu'elle utilise couramment ce prénom depuis au moins 5 ans. Ce n'est qu'en 2006 que la réglementation est assouplie et qu'un changement complet de prénom est accordé à des personnes trans.

Quant aux chirurgies d'affirmation du genre, il faudra attendre 2009 pour qu'elles soient couvertes par la RAMQ. Il ne s'agira pas d'un accès complet, toutefois – le suivi en thérapie précédant les chirurgies n'est pas défrayé, empêchant les personnes trans à faible revenu d'y accéder. Nous y reviendrons ci-dessous, dans la section 3 de nos revendications, « Santé et services sociaux ».

Sur le plan communautaire, le premier organisme voué à offrir des services aux personnes trans, l'Association des transsexuels du Québec (ATQ), voit le jour en 1980, puis est renommé Aide aux trans du Québec quelques années plus tard. Le projet de Cactus Montréal, Action santé travestiEs et transsexuelLEs du Québec (ASTT(e)Q), voit le jour au milieu des années 1990, tandis que le Centre de lutte contre l'oppression des genres élargit ses services pour y inclure les personnes trans, devenant ainsi le principal point de service des personnes trans anglophones. Le tournant des années 2000 a vu des groupes jeunesse LGBT offrir des services aux personnes trans tels que Projet 10 et AlterHéros; de même, le groupe PolitiQ met sur pied son propre comité d'activisme trans. Plusieurs autres groupes suivront leur exemple, dont la majorité sont montréalais (Arc-en-ciel d'Afrique, la Coalition des familles LGBT, le Centre communautaire LGBTQ+, AGIR), mais également quelques groupes régionaux (notamment la Coalition d'aide à la diversité sexuelle en Abitibi-Témiscamingue et l'Association LGBT Baie-des-Chaleurs). En 2005, la création de la CTTQ (Coalition des transsexuels et transsexuelles du Québec) permet d'unir les groupes ayant une vocation trans et de lancer leurs revendications politiques. La création de l'organisme Gender Creative Kids / Enfants transgenres Canada viendra également combler un grand besoin de soutien pour les familles avec des enfants au genre variant.

Quant à lui, le Conseil québécois LGBT inclut la défense des droits des personnes trans à sa mission en 2006, et son comité trans sera formé en 2011.

C'est d'ailleurs à l'initiative du Conseil qu'ont eu lieu les premiers États généraux **réellement** LGBT, où les réalités trans sont à l'ordre du jour. Après 30 ans de luttes parallèles, il y avait enfin une reconnaissance du besoin, en défense de droits, d'unir les forces afin que toutes les réalités LGBT soient défendues.

Mais cet arrimage ne s'est pas concrétisé facilement. En 2005, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) s'était vu confié un mandat par le ministère de la Justice : la gestion des travaux du « Groupe de travail mixte de lutte contre l'homophobie » auxquels les communautés trans ont été éventuellement intégrées grâce à la CTTO. Par contre, seule une partie de leurs revendications se sont retrouvées dans le grand rapport de la CDPDJ, « De l'égalité juridique à l'égalité sociale », publié en mars 2007. Puisque la première *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie* (2009) et le premier *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie* (2011) découlaient des recommandations du rapport de la CDPDJ, plusieurs revendications trans ont été laissées pour compte.

Constatant un manque important à ce niveau, le comité trans du Conseil québécois LGBT publie en 2012 le premier *Plan de revendications trans*. Ce document se voulait un complément au *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie* qui contenait déjà des mesures touchant les personnes trans en y ajoutant des revendications défendues sur le terrain depuis 2005. Le premier *Plan de revendications trans* allait également au-delà de l'atteinte de l'égalité juridique et réclamait des actions dont l'objectif était de participer à l'atteinte de l'égalité sociale des personnes trans.

En octobre 2015, l'entrée en vigueur du projet de loi 35 permet désormais aux personnes trans de changer leur mention de sexe à l'État civil sans devoir fournir une preuve de chirurgie, une avancée saluée par l'ensemble des communautés trans et allié.e.s d'ici et d'ailleurs. Cette preuve d'ouverture du gouvernement provincial permettra à des centaines de personnes trans de ne plus subir de stérilisation forcée simplement pour être traitées dignement. Mais des enjeux majeurs demeurent : les prérequis de citoyenneté et de majorité (18 ans et plus) pour pouvoir modifier la mention de sexe à l'État civil.

Après un long combat légal et très médiatisé, la condition de majorité sera finalement enlevée par l'entrée en vigueur du projet de loi 103. Les jeunes trans acquièrent à ce moment une quasi égalité juridique – une lettre d'un professionnel leur est toujours demandé, ce qui n'est pas le cas chez les adultes.



Le projet de loi 103 vient également ajouter une protection supplémentaire aux personnes trans – il modifie la *Charte québécoise des droits et libertés* afin que **l'identité de genre** et **l'expression de genre** deviennent des motifs de non-discrimination officiels. Bien que nous ne mesurons pas encore l'impact d'une telle protection, elle vient ajouter aux raisons d'assurer que les personnes trans soient traitées avec respect dans l'ensemble de la société québécoise.

## L'IMPACT DES DISCRIMINATIONS : QUELQUES STATISTIQUES

Il ressort de la recherche que les manifestations **verbales** de discrimination transphobe sont les plus répandues, qu'il s'agisse d'insultes, de rumeurs, d'exclusion, d'harcèlement et d'agressions verbales et/ou physiques<sup>1</sup>.

Dans l'enquête canadienne *Être en sécurité, être soi-même*<sup>2</sup>, de l'équipe de l'Université de Colombie-Britannique, effectuée auprès de 923 jeunes trans âgés de 14 à 25 ans provenant de toutes les provinces, on souligne les éléments suivants :

- Beaucoup de jeunes trans ont fait face à des difficultés en matière de santé mentale, près des deux tiers ayant déclaré avoir pratiqué l'automutilation durant la dernière année, et plus d'un sur trois ayant fait une tentative de suicide.
- Un jeune trans sur trois n'avait pas d'adulte dans sa famille à qui parler de ses problèmes et sept sur dix estimaient que leur famille ne les comprenait pas.

De plus, l'étude ontarienne Transpulse (voir en annexe), une des plus importantes à avoir été réalisée au Canada, rapporte que :

- 77% des personnes trans ayant répondu à l'étude ont sérieusement envisagé le suicide
- 43% ont fait au moins une tentative de suicide

---

<sup>1</sup> CHAMBERLAND, Line, Natalie DUCHESNE et Alexandre BARIL (2010). « Les expériences des étudiantes et étudiants transsexuels, transsexuelles et transgenres en milieu scolaire », dans CHAMBERLAND, Line et autres, *Impact de l'homophobie et de la violence homophobe sur la persévérance et la réussite scolaires*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Annexe N. Également disponible en ligne : [https://chairehomophobie.uqam.ca/upload/files/La\\_transphobie\\_en\\_milieu\\_scolaire\\_au\\_Qu%C3%A9bec.pdf](https://chairehomophobie.uqam.ca/upload/files/La_transphobie_en_milieu_scolaire_au_Qu%C3%A9bec.pdf)

<sup>2</sup> VEALE Jaimie et autres (2015). *Être en sécurité, être soi-même : Résultats de l'enquête canadienne sur la santé des jeunes trans*, Vancouver, Université de la Colombie-Britannique, 75 p. Également disponible en ligne : [www.saravyc.sites.olt.ubc.ca/files/2015/05/SARAVYC\\_Trans-Youth-Health-Report\\_FR\\_Final\\_Web2.pdf](http://www.saravyc.sites.olt.ubc.ca/files/2015/05/SARAVYC_Trans-Youth-Health-Report_FR_Final_Web2.pdf)

- ...dont 27% dans l'année précédant l'accès aux services médicaux et sociaux essentiels à leur transition et leur adaptation sociale
- 36% d'entre elles avaient moins de 15 ans lorsqu'elles ont fait leur première tentative de suicide
- 31% ont fait leur première tentative entre 15 et 19 ans
- **Donc au total, 67% avaient moins de 19 ans lors de leur première tentative de suicide**
- 20 % des personnes trans ont rapporté avoir été la cible d'agressions physiques ou sexuelles
- 34 % rapportent avoir été victimes de harcèlement ou de menaces verbales.

## À PROPOS DE CE DOCUMENT

Dans sa genèse, ce document de revendications se voulait une mise à jour du premier *Plan de revendications trans*, et d'ailleurs il s'y base beaucoup au niveau de la forme. Toutefois, en raison de l'avancée des connaissances et des parcours trans et non-binaires diversifiés qui émergent dans la société québécoise – et dans le milieu communautaire – nous considérons que ce document est à la fois :

- Un état des lieux vis-à-vis de ce qui existe déjà pour les personnes trans et non-binaires
- Un rapport sur les besoins des personnes trans et non-binaires, basé sur leurs expériences
- Une liste de recommandations et de revendications découlant de ces constats

Nous estimons que si les mesures présentées dans ce document sont mises en application rapidement, de nombreuses personnes trans et non-binaires pourront bénéficier d'une vie exemptes de discrimination où elles ne sont pas seulement tolérées, mais accueillies avec tout le respect qui leur est dû dans l'ensemble de la société où elles ont élu domicile.

## LES REVENDICATIONS

*Un principe unique sous-tend l'ensemble de nos revendications :*

### LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION ET À L'AUTO-IDENTIFICATION DE CHAQUE PERSONNE

#### 1. REVENDICATIONS TRANSVERSALES

Considérant que les droits des personnes trans et non-binaires sont aujourd'hui reconnus dans la Charte québécoise des droits et libertés;

Considérant que la société civile toute entière doit prendre conscience des enjeux et des principes de respect qui touchent les personnes trans et non-binaires;

Considérant que les groupes communautaires assurent actuellement la quasi-totalité des services aux personnes trans et non-binaires, ainsi que l'éducation à la population sur ces enjeux;

Considérant que les droits des personnes trans migrantes ne sont pas actuellement reconnus;

Considérant que les services offerts aux personnes trans et non-binaires dépendent actuellement d'initiatives d'individus et que, par conséquent, le traitement qui leur est réservé dépend largement de leur location géographique et de leurs moyens financiers;

Le comité trans du Conseil québécois LGBT recommande :

- 1.1. Que soient reconnues les expertises développées par les groupes et organismes destinés aux personnes trans et non-binaires.
- 1.2. Que soient consultés les groupes et organismes destinés aux personnes trans et non-binaires dans la mise sur pied de politiques qui les concernent directement.
- 1.3. Que le prénom usuel et les pronoms conséquents et permettre de toute personne trans et/ou non-binaire soit reconnus et admis dans toutes ses relations avec tous les ministères du gouvernement du Québec, sans obligation de changement légal.

- 1.4. Que soit assuré le financement des organismes dont la mission principale est de desservir les personnes trans et non-binaires.
- 1.5. Que soit assuré plus spécifiquement le financement d'organismes desservant les personnes trans migrantes.
- 1.6. Que soit financé le développement d'initiatives régionales dont le but est de desservir les personnes trans et non-binaires.
- 1.7. Que le travail d'éducation et de formation à travers les différents services publics et établissements d'enseignement soit intégré de manière durable afin qu'il soit unifié à l'échelle de la province, plutôt qu'à la pièce.
- 1.8. Que le gouvernement provincial mette sur pied et diffuse un ensemble de meilleures pratiques sur les enjeux touchant les personnes trans et non-binaires.
- 1.9. Que soit produit un rapport et des recommandations à propos de l'utilisation d'un langage genré dans l'ensemble des ministères et des communications du gouvernement.

## 2. JUSTICE ET DROITS

Considérant que les documents légaux émis par le gouvernement provincial sont une des sources principales de discrimination envers les personnes trans et non-binaires;

Considérant que les personnes trans migrantes ont subi des discriminations et des violences basées sur leur identité de genre et leur expression de genre dans leur pays d'origine et qu'au Québec, elles continuent d'en subir en plus d'endurer des oppressions basées sur leur ethnicité;

Considérant que les personnes non-binaires ne sont actuellement reconnues nulle part dans le système administratif québécois, et donc dans la société en général, puisqu'elles doivent être marquées « homme » ou « femme » sur leurs papiers;

Le comité trans du Conseil québécois LGBT recommande :

- 2.1. Que la mention de sexe sur le certificat de naissance soit optionnelle.
- 2.2. Qu'une assignation de mention de sexe puisse être retirée facilement.
- 2.3. Qu'un rapport soit produit sur l'utilité de la mention de sexe sur les divers documents gouvernementaux ou institutionnels, et qu'une justification significative soit fournie pour les documents qui garderaient les mentions de sexe.
- 2.4. Que, à l'instar des autres provinces et territoire canadiens, la citoyenneté canadienne ne soit pas un critère d'admissibilité au changement de nom et de mention de sexe (articles 59 et 71 du Code civil).
- 2.5. Que soit retirée l'obligation pour les jeunes trans de 14 ans et plus de fournir une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un sexologue ou d'un travailleur social afin d'avoir leur changement de mention de sexe.
- 2.6. Que soit retirée l'obligation d'obtenir une évaluation psychologique avant de pouvoir obtenir un second changement de mention de sexe.
- 2.7. Que soient revues les règles à l'État civil permettant un changement de prénom et un changement de sexe afin de:
  - 2.7.1. Retirer le veto parental pour une personne trans mineure de plus de 14 ans souhaitant changer son prénom.
  - 2.7.2. S'assurer que le processus de changement de nom seul soit simplifié afin d'assurer sa cohérence avec le processus de changement de mention de sexe.

- 2.7.3. Faire en sorte que le changement de nom et le changement de mention de sexe de tout document produit par l'État civil (le certificat de naissance des enfants, par exemple) soit automatiquement accordé avec les modifications apportées au certificat de naissance.
  - 2.7.4. Éliminer les coûts reliés aux changements de prénoms et de mention de sexe à l'État Civil et dans les différents bureaux et organismes gouvernementaux.
  - 2.7.5. Avoir un processus simplifié pour changer l'ensemble des documents lorsqu'on demande un changement de mention de sexe.
  - 2.7.6. Qu'il y ait des directives claires au personnel du Directeur de l'État civil (DEC) vis-à-vis des procédures de changement de mention de sexe.
- 2.8. Que soit formé le personnel de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) aux réalités des personnes trans et non-binaires.

### 3. SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Considérant que les intervenant.e.s des services sociaux et de santé au Québec sont très peu informés sur les enjeux des personnes trans et non-binaires;

Considérant qu'un grand nombre de personnes trans continue de se voir refuser des services parce que leur identité trans est considérée comme trop complexe;

Considérant que le contexte actuel de santé et services sociaux tend à percevoir négativement les personnes trans et que ce contexte influence directement l'accès aux services;

Considérant que les codes de déontologie régissant la grande majorité des professionnels exigent de ces derniers qu'ils traitent leurs patients ou leurs clients dans le respect et la dignité;

Considérant que les lois régissant les services de santé les services sociaux spécifient que toute personne a le droit de recevoir des services de santé et des services sociaux adéquats sur les plans à la fois scientifique, humain et social, avec continuité et de façon personnalisée et sécuritaire;

Considérant qu'un bon nombre de personnes trans vivant en région sont obligées de se déplacer vers de grandes régions métropolitaines lorsqu'elles ont besoin d'aide;

Considérant que les services aux personnes trans demeurent limités et peinent à répondre aux besoins des populations;

Le Comité trans du Conseil québécois LGBT recommande :

- 3.1. Que soit formé l'ensemble du personnel du réseau de la santé et des services sociaux aux réalités des personnes trans et sensibilisés aux grandes lignes du Standards of Care développés par la WPATH (World Professional Association for Transgender Health).
- 3.2. Que tous soins de santé et de services sociaux du Québec soit adaptés aux protocoles du Standards of Care développés par la WPATH (World Professional Association for Transgender Health)
- 3.3. Que l'ensemble des soins de santé d'affirmation du genre (gender-affirming) soient prodigués sur la base d'une procédure de consentement éclairé (informed consent).
- 3.4. Que tous les soins de santé nécessaires à la transition soient défrayés par la RAMQ, incluant les frais d'évaluation et de suivi psychologique obligatoire, le « coaching » orthophonique, les chirurgies des cordes vocales, l'épilation faciale, l'augmentation mammaire, l'électrolyse, et la chirurgie de féminisation faciale.

- 3.5. Que soit fait un recensement des pratiques et des services et établir des procédures d'évaluation de ces derniers.
- 3.6. Que les soins spécialisés destinés aux personnes trans et non-binaires soient dispensés dans toutes les régions du Québec.
- 3.7. Que la formation de l'INSPO visant à offrir des soins adéquats aux personnes trans et non-binaires actuellement offerte aux médecins, psychologues, infirmières, travailleur.euses sociaux.les et autres personnels de la santé devienne obligatoire, et qu'elle soit revue ponctuellement à l'aide d'organismes communautaire spécialisés.
- 3.8. Que soit financée la réalisation d'études longitudinales sur les effets de l'hormonothérapie sur les personnes trans et non-binaires, tant chez les adultes que chez les enfants.
- 3.9. Que soit garanti que les services d'accueil, de soins et d'hébergement (notamment les centres de femmes et les centres jeunesse) soient en mesure d'accueillir toute personne trans ou non-binaire demandant leurs services dans le respect de la dignité et de l'autodétermination de la personne.
- 3.10. Que l'on sensibilise les ombudsmans et autres bureaux responsables des plaintes dans le système de santé aux réalités des personnes trans et non-binaires.
- 3.11. Que les services liés à la procréation soient accessibles à toutes les personnes trans et non-binaires
- 3.12. Plus spécifiquement, que les services liés à la gestation soient accessibles et adaptés aux hommes trans.
- 3.13. Assurer la formation des professionnel.les et personnel de soutien dans les unités de naissances sur les réalités trans et non-binaires.
- 3.14. Que les politiques de don de sang amalgamant les femmes trans aux hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH) soient réformées.
- 3.15. Que soient urgemment développées des lignes directrices pour les CISSS et les CIUSSS. Et spécifiquement à l'égard des Centres jeunesse et autres services sous la responsabilité de la Loi sur la Protection de la Jeunesse en lien avec les meilleures pratiques d'intervention avec des jeunes trans et non-binaires.
- 3.16. Que soient clarifiées les droits et responsabilités du personnel intervenant auprès des personnes trans et non-binaires – travailleurs.euses sociaux.les, sexologues, psychologues –, à qui on dit encore trop souvent qu'elles ne peuvent pas signer de lettres de recommandations alors qu'elles en ont le droit.



#### 4. IMMIGRATION

Considérant que les personnes trans et non-binaires immigrantes ont quitté leurs pays d'origine pour échapper à des réalités souvent marquées par la violence, la discrimination, et le rejet;

Considérant que les personnes trans et non-binaires immigrantes ont choisi le Québec pour vivre dans la paix, la sécurité, et dans la reconnaissance de leurs identités;

Considérant que, même au Québec, les personnes trans et non-binaires immigrantes font aussi face à la violence et à la discrimination basées, entre autres, sur l'incohérence entre leurs papiers d'identité et l'expression apparente de leurs identités de genre;

Considérant que cette incohérence diminue leurs chances d'avoir un logement, un emploi, et les condamne, plutôt, à la précarité et au rejet social;

Considérant que les personnes trans immigrantes font face à la transphobie mais aussi au racisme et à des barrières liées leurs statuts d'immigration;

Considérant que les personnes trans et non-binaires immigrantes restent l'un des groupes les plus vulnérables et marginalisés de notre communauté,

Le comité trans du Conseil québécois LGBT recommande :

- 4.1. Que, à l'instar des autres provinces et territoire canadiens, la citoyenneté canadienne ne soit pas un critère d'admissibilité au changement de nom et de mention de sexe (articles 59 et 71 du Code civil).
- 4.2. Que le Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) reconnaisse l'identité actuelle des personnes trans et non-binaires immigrantes (certificat de sélection Québec et document de voyage).
- 4.3. Que le MIDI s'assure que les examens médicaux en lien avec la demande de la résidence permanente soient exercés par des médecins qui respectent les anatomies et les identités de genre des personnes trans et non-binaires immigrantes.
- 4.4. Que les ressources institutionnelles et communautaires tiennent mieux en compte le bagage linguistique et culturel des personnes trans et non-binaires immigrantes et plus spécifiquement des personnes trans racisées.
- 4.5. Que l'accès aux soins de santé et services sociaux des personnes trans et non-binaires immigrantes soit facilité, de même que l'accès à la RAMQ.

- 4.6. Que les institutions académiques et d'enseignement s'adaptent à la réalité des personnes trans et non-binaires immigrantes n'ayant pas la résidence permanente, en facilitant l'octroi de documents non-officiels qui sont en cohérence avec leur identité de genre.
- 4.7. Que le gouvernement du Québec et le Directeur de l'État Civil reconnaissent les changements de nom et de mention de sexe autorisés au niveau fédéral.

## 5. FAMILLE

Considérant que les Standards de soins 7 (*Standards of Care 7*) de la *World Professional Association for Transgender Health* (WPATH) recommandent que les personnes trans devraient prendre les décisions relatives à leur fertilité avant d'entamer des thérapies hormonales ou de subir des chirurgies susceptibles d'affecter leurs capacités reproductives;

Considérant que plusieurs de professionnels de la santé ne sont pas au fait de la littérature médicale liée aux enjeux trans en général, ou à la préservation de la fertilité des personnes trans en particulier, et qu'en raison de cette méconnaissance, il n'est pas rare qu'ils s'en remettent aux clients trans eux-mêmes pour obtenir de l'information;

Considérant que certains clinicien.ne.s ne font pas la distinction entre la contribution biologique d'éventuels parents trans au processus de conception et leur expérience de genre;

Considérant que des professionnel.le.s questionnent le bien-être d'un enfant élevé par un parent trans, même si les études<sup>3</sup> démontrent que les enfants des familles transparentales se développent normalement;

Considérant que plusieurs personnes trans choisissent de ne pas entamer un processus d'adoption parce qu'elles s'attendent à y échouer;

Le comité trans du Conseil québécois LGBT recommande :

- 5.1. Que les professionnel.le.s de la santé et des services sociaux soient formés sur le traitement éthique des futurs parents trans et non-binaires, concernant la préservation de leur fertilité;
- 5.2. Que les professionnel.le.s de la santé et des services sociaux soient formés sur la réalité des parents trans et non-binaires, et sur les enjeux trans et non-binaires en général;
- 5.3. Que le gouvernement inclut les personnes trans qui vont entreprendre des traitements chirurgicaux ou hormonaux parmi les personnes dont les dépenses liées à la préservation de la fertilité sont couvertes par la RAMQ;
- 5.4. Que le personnel scolaire soit formé concernant la réalité des familles transparentales;

---

<sup>3</sup> White, T. et Ettner, R. (2007). « Adaptation and adjustment in children of transsexual parents », *European Children and Adolescent Psychiatry*, n° 16, p. 215-221.

- 5.5. Que le gouvernement adopte les mesures nécessaires afin que la désignation des liens de filiation des parents trans soit modifiée pour bien refléter leurs rôles parentaux;
- 5.6. Que le gouvernement offre trois choix (soit « mère », « père » et « parent ») pour les certificats de naissance dorénavant disponibles à toute la population québécoise;
- 5.7. Que les juges, juristes, avocat.e.s et médiateurs.trices soient formé.e.s sur la réalité des parents trans et non-binaires;
- 5.8. Que les juges, juristes, avocat.e.s et médiateurs.trices soient formé.e.s sur la réalité des enfants trans et non-binaires;
- 5.9. Que les professionnel.le.s de la santé mentale (psychologues, thérapeutes, etc.) soient formés sur la réalité des familles transparentales de manière à mieux soutenir les familles pendant la transition d'un parent.

## 6. ÉDUCATION

Considérant que les recherches soulignent que jeunes trans et jeunes non-binaires vivent de manière disproportionnée des manifestations transphobes et homophobes, notamment de l'exclusion, du harcèlement et des agressions verbales ainsi que physiques ;

Considérant que les jeunes trans vivent de l'homophobie et de la transphobie au sein-même des établissements d'enseignement ;

Considérant qu'il est du devoir des institutions d'assurer le droit à la dignité, à l'intégrité, au bien-être et à la sécurité des jeunes, étant entendu que ça inclut les jeunes trans et les jeunes non binaires;

Le comité trans du Conseil québécois LGBT recommande :

- 6.1. Que soient révisées les politiques du ministère de l'Éducation de toutes les institutions d'enseignement (les commissions scolaires, les établissements d'enseignement privés, les cégeps, les collèges privés et les universités) qui traitent d'intimidation, de violence et de harcèlement en nommant clairement la transphobie;
- 6.2. Que des formations soient données à tou.te.s les intervenant.e.s scolaires sur les stéréotypes sexuels afin de favoriser l'épanouissement de tous les enfants en-dehors des rôles genrés et limiter les traitements différentiels selon le sexe.
- 6.3. Que soit publié et distribué un guide des meilleures pratiques relatives aux enfants trans et non-binaires et ce à chaque niveau scolaire.
- 6.4. Que la recherche collégiale et universitaire soit soumise à des lignes directrices par rapport à l'éthique en ce qui concerne les personnes trans et non-binaires
- 6.5. Qu'un cours obligatoire soit donné aux futurs éducateurs et éducatrices à la petite enfance sur le genre.
- 6.6. Que toutes nouvelles constructions de bâtiments incluent des toilettes neutres, voire qu'il n'y ait que des toilettes neutres.
- 6.7. Que les toilettes soient adaptées, dans la mesure du possible et le plus simplement possible, dans les écoles déjà construites.
- 6.8. Que les milieux universitaires soient tenus d'enseigner des informations et de la matière touchant l'identité de genre les plus récentes disponibles afin de mettre fin au problème éthique par lequel des

professionnels de la santé qui traitent les personnes trans à partir de données scientifiques qui ne sont pas à jour.

- 6.9. Qu'un cours sur la diversité sexuelle et de genre, créé de concert avec des représentants d'organismes communautaires, soit obligatoirement offert à toute personne avant l'obtention du diplôme d'étude secondaire (DES).
- 6.10. Qu'un cours sur la diversité sexuelle et de genre, d'un minimum de trois crédits et créé de concert avec des représentants d'organismes communautaires, soit inclut dans les cursus de base des professionnels de la santé (physique, sociale, mentale et sexuelle) ainsi que des programmes d'enseignements.
- 6.11. Que le Ministère demande à toutes les institutions d'enseignement d'évaluer la nécessité de faire référence à la mention de sexe ou même à l'identité de genre dans leurs formulaires et leurs documents.
- 6.12. Que les institutions d'enseignement organisent pour tout leur personnel (enseignant, professionnel, de soutien et de direction) des activités de sensibilisation et de formation sur les réalités des jeunes trans et des jeunes non-binaires. Que lors de ces activités, qu'on informe le personnel des ressources disponibles pour accompagner ces jeunes et des moyens à mettre en place pour s'assurer qu'ils obtiennent le soutien nécessaire.
- 6.13. Que les activités d'éducation à la sexualité abordent l'identité de genre et l'expression de genre dans une perspective de fluidité du genre, et non pas seulement la binarité (homme – femme).

## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Considérant que les personnes trans et non-binaires sont encore incarcéré.e.s selon leurs organes génitaux et non leurs identité de genre ou leur expression de genre assumées, et ce malgré l'insertion de ces motifs de non-discrimination aux droits de la personne et aux droits de la jeunesse du Québec,

Considérant que les personnes trans et non-binaires qui se retrouvent le plus souvent en centre de transition selon leurs organes génitaux,

Considérant que les personnes trans et non-binaires n'ayant pas commencé leur transition médicale avant leur incarcération doivent attendre au moins un an avant de voir un psychiatre afin d'entamer leur transition,

Considérant que les personnes trans et non-binaires se voient parfois refuser l'accès à leurs prescriptions d'hormones lors de transfert d'un établissement à un autre,

Considérant que les personnes trans et non-binaires sont souvent misent en isolation ou à l'aile psychiatrique afin d'assurer leur sécurité,

Le comité trans du Conseil québécois LGBT recommande :

- 7.1. Que l'on permette aux personnes trans et non-binaires d'être fouillées par des représentants des forces de l'ordre du sexe de leur choix.
- 7.2. Qu'une évaluation complète du système carcéral provincial soit faite afin de trouver des solutions qui offriraient un maximum de sécurité aux personnes trans et non-binaires incarcérées, incluant la possibilité d'aller dans une prison correspondant à son identité de genre.
- 7.3. Qu'une évaluation similaire soit faite pour les centres de transition, suivant la libération.
- 7.4. De s'assurer que tou.te.s les détenu.e.s trans et non-binaires puissent recevoir les soins de santé dont illes ont besoin durant tout leur séjour en centre de détention.
- 7.5. D'éviter la ségrégation et l'isolement prolongé des détenu.e.s trans et non-binaires « pour leur protection » et trouver des moyens alternatifs, plus humain, afin d'assurer leur sécurité.
- 7.6. Que le personnel des services correctionnels obtienne une formation adéquate afin de savoir accueillir et traiter avec respect les personnes trans et non-binaires.
- 7.7. Que soit mise en place une formation obligatoire pour les professions en sécurité publique sur la diversité sexuelle et de genre.

## 8. TRAVAIL

Considérant que selon les statistiques du projet Trans-PULSE (2015),

- 13% des personnes trans interrogées ont été licenciées de leur emploi parce qu'elles étaient trans;
- 18% se sont fait refuser un emploi sur la seule base de leur parcours trans;
- 17% ont dû refuser une offre d'emploi parce que le milieu de travail n'était pas sécuritaire pour les personnes trans;
- 28% des personnes trans ne pourront fournir de références pour un emploi parce que leur nom, pronom et mention de sexe usuels ne correspondent pas à leur mention de sexe administrative;
- 44% des personnes trans identitaires auraient un diplôme post-secondaire, collégial et/ou universitaire; mais que leur revenu annuel est inférieur à 15 000\$ et que le reste de la population trans sera bénéficiaire de l'aide sociale, de l'assurance emploi ou du chômage selon les programmes gouvernementaux offert dans chaque province;

Le comité trans du Conseil québécois LGBT recommande :

- 8.1. Que soient développées des ressources, de concert avec des représentants d'organismes communautaires, pour les employeuses.eurs et les syndicats qui leur permettront de faciliter les transitions en milieu de travail des personnes trans et non-binaires.
- 8.2. Que soient développées des ressources, de concert avec des représentants d'organismes communautaires, visant à aider les personnes trans et non-binaires à effectuer leur transition en milieu de travail.
- 8.3. Que soient sensibilisés les employeuses.eurs et les syndicats aux devoirs et responsabilités qu'ils ont envers les personnes trans et non-binaires.



## ANNEXES

Nous offrons ici plusieurs sources d'information supplémentaires afin de documenter davantage les problématiques abordées dans ce document. Vous les retrouverez classées dans les mêmes catégories que celles utilisées ci-haut.

### IMPACTS DES DISCRIMINATIONS VÉCUES

#### Documents généraux

Bauer GR, Scheim AI, for the Trans PULSE Project Team. *Transgender People in Ontario, Canada: Statistics to Inform Human Rights Policy*. London, ON. 1 June 2015.

Grant, J. M., Mottet, L. A., Tanis, J., et al. (2011). *Injustice at Every Turn: A Report of the National Transgender Discrimination Survey*. Washington : National Center for Transgender Equality and National Gay and Lesbian Task Force.

James, S. E., Herman, J. L., Rankin, S., Keisling, M., Mottet, L., & Anafi, M. (2016). *Executive Summary of the Report of the 2015 U.S. Transgender Survey*. Washington, DC: National Center for Transgender Equality.

#### Suicidalité

Bauer, G. R., Pyne, J., Caron Francino, M., Hammond, R. (2013). *La suicidabilité parmi les personnes trans en Ontario : Implications en travail social et en justice sociale*. *Service Social*. Volume 59(1), 35-62

Grossman, A.R. et D'Augelli, R. (2006). *Transgender Youth: Invisible and Vulnerable*. *Journal of Homosexuality* 51 (1): 111–28.

#### Abus et violence

Larry Nuttbrock et al., "Psychiatric Impact of Gender-Related Abuse across the Life Course of Male-to-Female Transgender Persons," *The Journal of Sex Research* 47, no. 1 (January 22, 2010): 12–23.

Larry Nuttbrock et al., "Gender Abuse, Depressive Symptoms, and HIV and Other Sexually Transmitted Infections among Male-to-Female Transgender Persons: A Three-Year Prospective Study," *American Journal of Public Health* 103, no. 2 (June 14, 2012): 300–307.

Andrea L. Roberts et al., "Childhood Gender Nonconformity: A Risk Indicator for Childhood Abuse and Posttraumatic Stress in Youth," *Pediatrics* 129, no. 3 (March 1, 2012): 410–17.

### Discrimination

Warren J. Blumenfeld and R. M. Cooper, "LGBT and Allied Youth Responses to Cyberbullying: Policy Implications," *The International Journal of Critical Pedagogy* 3, no. 1 (2010): 112.

### Risques d'itinérance

Nico Sifra Quintana, Josh Rosenthal, and Jeff Krehely, "On the Streets: The Federal Response to Gay and Transgender Homeless Youth" (Washington, DC: Center for American Progress, 2010).

Bryan N. Cochran et al., "Challenges Faced by Homeless Sexual Minorities: Comparison of Gay, Lesbian, Bisexual, and Transgender Homeless Adolescents with Their Heterosexual Counterparts," *American Journal of Public Health* 92, no. 5 (May 1, 2002): 773–77.

Shannon Crossley, "Come out Come out Wherever You Are: A Content Analysis of Homeless Transgender Youth in Social Service Literature," *PSU McNair Scholars Online Journal* 9, no. 1 (June 9, 2015), doi:10.15760/mcnair.2015.44.

### Risque de dépendances

Michael E. Newcomb, Adrienne J. Heinz, and Brian Mustanski, "Examining Risk and Protective Factors for Alcohol Use in Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender Youth: A Longitudinal Multilevel Analysis," *Journal of Studies on Alcohol and Drugs* 73, no. 5 (September 2012): 783–93.

## JUSTICE ET DROITS

An Introduction to Transgendered Women: An Equality Analysis <http://www.barbarafindlay.com/articles/42.pdf>

ASHLEY, Florence (2016), "Changement de nom et de mention de sexe chez les personnes mineures au Québec" <https://medium.com/@florence.ashley/changement-de-nom-et-de-mention-de-sexe-chez-les-personnes-mineures-au-qu%C3%A9bec-9083bb8608c3>

ASHLEY, Florence (2017), "Better Not Want Health and Housing: How the Quebec Government Fails Trans Migrants"

Evan Vipond, "Trans Rights Will Not Protect Us: the Limits of Equal Rights Discourse, Antidiscrimination Laws, and Hate Crime Legislation", (2015) 6:1 *Western Journal of Legal Studies* 3

Dean Spade, *Normal Life—Administrative Violence, Critical Trans Politics, & The Limits of Law* (Durham: Duke University Press, 2015)

Ontario Human Rights Commission, *Policy on preventing discrimination because of gender identity and gender expression* (April 14, 2014): <http://ohrc.on.ca/en/book/export/html/11169>

Greta R. Bauer, Ayden I. Scheim, Jake Pyne, Robb Travers and Rebecca Hammond, "Intervenable factors associated with suicide risk in transgender persons: a respondent driven sampling study in Ontario, Canada", (2015) 15:525 *BMC Public Health*

International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association, *Trans Legal Mapping Report 2016—Recognition Before the Law* (Geneva: ILGA, November 2016)

## SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Bauer, G. R., Zong, X., Scheim, A. I., et al. (2015). Factors Impacting Transgender Patients' Discomfort with Their Family Physicians: A Respondent-Driven Sampling Survey. *PLOS ONE*, 10(12), e0145046. <http://dx.doi.org/10.1371/journal.pone.0145046>

Bauer, G. R., Scheim, A. I., Deutsch, M. B., et al. (2014). Reported Emergency Department Avoidance, Use, and Experiences of Transgender Persons in Ontario, Canada: Results From a Respondent-Driven Sampling Survey. *Annals of Emergency Medicine*, 63(6), 713-720.

Bauer, G. R., Pyne, J., Caron Francino, M., et al. (2013). Suicidality among Trans People in Ontario: Implications for Social Work and Social Justice. *Service social*, 59(1), 35-62.

Je m'engage : manuel pour les professionnels de la santé et des services sociaux qui travaillent avec des personnes trans : <http://santetranshealth.org/jemengage/>

Standards of Care for the Health of Transsexual, Transgender, and Gender Nonconforming People <http://www.wpath.org/documents/Standards%20of%20Care%20V7%20-%202011%20WPATH.pdf>

Vancouver Transgender Health Program : <http://transhealth.vch.ca/resources/careguidelines.html>

Dix choses à savoir sur les trans et le VIH : [www.vih.org/20100830/dix-choses-a-savoir-sur-trans-et-vih-16855](http://www.vih.org/20100830/dix-choses-a-savoir-sur-trans-et-vih-16855)

Les communautés trans en Ontario et le suicide: la transphobie est mauvaise pour notre santé <http://transpulseproject.ca/documents/E2French.pdf>

## FAMILLE

White, T. et Ettner, R. (2007). « Adaptation and adjustment in children of transsexual parents », *European Children and Adolescent Psychiatry*, n° 16, p. 215-221.

## ÉDUCATION

Commission scolaire de Montréal (2016), Lignes directrices relatives aux élèves transgenres de la Commission scolaire de Montréal, Montréal, 20 p., disponible en ligne : <http://csdm.ca/wp-content/blogs.dir/6/files/lignes-directrices-transgenres.pdf>

Fédération canadienne des enseignantes et enseignants (2011). Soutien aux élèves transgenres et transexuels dans les écoles de la maternelle à la 12e année, Guide à l'intention des éducatrices et éducateurs, Ottawa, FCE.

Nouvelle-Écosse, Ministère de l'éducation et du développement de la petite enfance (2014). Lignes directrices pour le soutien aux élèves transgenres et non conformistes de genre, Nouvelle-Écosse, 40 p. disponible en ligne : [https://studentservices.ednet.ns.ca/sites/default/files/Guidelines%20for%20Supporting%20Transgender%20Students\\_FR\\_0.pdf](https://studentservices.ednet.ns.ca/sites/default/files/Guidelines%20for%20Supporting%20Transgender%20Students_FR_0.pdf)

Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation, (2017 – à paraître), *Mesures d'ouverture et de soutien envers les jeunes trans et les jeunes non binaires – Guide pour les établissements d'enseignement*, 48 p.

Taylor, C. et Peter, T. (2011). *Every Class in Every School: Final Report on the First National Climate Survey on Homophobia, Biphobia, and Transphobia in Canadian Schools - Executive summary* (p. 24). Winnipeg : Egale Canada Human Rights Trust.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

Trans People in the criminal justice system: A guide for criminal justice personnel  
[www.transalliancesociety.org/education/documents/04crimjustmanual.pdf](http://www.transalliancesociety.org/education/documents/04crimjustmanual.pdf)

HIV/AIDS in the male-to-female transsexual and transgendered prison population: A comprehensive strategy  
<http://pasan.org/Toolkits/T-S & T-G in Prison.pdf>

## TRAVAIL

La discrimination au travail et les défis d'emploi pour les personnes trans en Ontario  
<http://transpulseproject.ca/documents/E3French.pdf>